

Table des matières

(avec renvoi aux pages)

Préface.....	7
Liste des abréviations	9
Sommaire	11
Introduction.....	13
Section 1. Les accidents du travail dans le monde et en Belgique ...	13
Section 2. Historique de la législation	15
Section 3. Caractères de l'assurance « loi »	18
1. <i>Protection de la victime</i>	18
2. <i>Assurance obligatoire</i>	19
3. <i>Législation d'ordre public</i>	19
4. <i>Indemnisation forfaitaire</i>	19
5. <i>Gestion privée</i>	20
Section 4. Secteur public.....	20
1. <i>Loi du 3 juillet 1967</i>	20
2. <i>Parallélisme</i>	21
3. <i>Indemnisation des incapacités</i>	21
4. <i>Débiteur de la réparation</i>	22
5. <i>Procédure</i>	22
6. <i>Contrôle</i>	23
7. <i>Synthèse</i>	23
CHAPITRE 1. ENTREPRISES D'ASSURANCES	27
Section 1. Entreprises autorisées en Belgique.....	28
Section 2. Entreprises opérant en succursale ou en L.P.S.	29
Section 3. Réserves techniques	30
Section 4. Cession de portefeuille et fusion de sociétés.....	31
Section 5. Gestion spéciale.....	31
Section 6. Prévention	32

Section 7. Charte de l'assuré social.....	32
Section 8. Banque Carrefour de la sécurité sociale.....	33
CHAPITRE 2. CONTRAT D'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL	35
Section 1. Cadre légal.....	35
Section 2. Unité d'assurance.....	36
Section 3. Déclaration du risque	37
Section 4. Durée du contrat d'assurance	38
Section 5. Résiliation après sinistre.....	39
Section 6. Formes et délais de la résiliation.....	39
Section 7. Risques aggravés.....	40
Section 8. Nature et paiement des primes ou cotisations.....	41
Section 9. Tarification.....	41
Section 10. Taxes sur la prime.....	42
CHAPITRE 3. ASSUJETTISSEMENT	45
Section 1. Aperçu général.....	45
Section 2. Travailleurs assujettis.....	46
1. <i>Travailleurs assujettis à la loi du 27 juin 1969 sur la sécurité sociale</i>	46
1.1. LES TRAVAILLEURS LIÉS PAR UN CONTRAT DE TRAVAIL	46
1.2. LES APPRENTIS SOUS CONTRAT	48
1.3. LES CATÉGORIES PARTICULIÈRES.....	48
2. <i>Travailleurs non assujettis à la sécurité sociale mais auxquels le Roi a étendu l'application de la loi du 10 avril 1971</i>	49
2.1. LES TRAVAILLEURS QUI ACCOMPLISSENT UN TRAVAIL OCCASIONNEL	49
2.2. LES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES NON LOGÉS CHEZ L'EMPLOYEUR.....	49
2.3. LES ÉTUDIANTS	50
2.4. CERTAINES PERSONNES EXERÇANT UNE ACTIVITÉ ACCESSOIRE.....	50
2.5. LES TRAVAILLEURS OCCUPÉS À LA CUEILLETTE DES FRUITS ET LÉGUMES.....	51
2.6. LES STAGIAIRES NON RÉMUNÉRÉS.....	51
2.7. LES CANDIDATS ENTREPRENEURS EMPLOYÉS AU SEIN D'UNE COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉS	51
Section 3. Cas pratiques d'application.....	51
1. <i>Le travail non déclaré – L'assujettissement frauduleux.....</i>	51
2. <i>Le test avant engagement.....</i>	52
3. <i>Le contrat de travail entre époux</i>	52
4. <i>Le contrat de travail entre père et fils</i>	52
5. <i>Le personnel de maison.....</i>	52
6. <i>Les jeunes au pair</i>	53
7. <i>Les journalistes.....</i>	54

8. <i>Les médecins</i>	54
9. <i>Les pharmaciens</i>	54
10. <i>Les intérimaires</i>	54
11. <i>Les sportifs</i>	55
12. <i>Les artistes de spectacle</i>	55
13. <i>Les mandataires de sociétés commerciales</i>	55
14. <i>Les travailleurs à domicile effectuant du télétravail</i>	56
15. <i>Les apprentis industriels</i>	56
16. <i>Les apprentis « Classes Moyennes »</i>	56
17. <i>Les conventions d'immersion professionnelle</i>	56
18. <i>Les différents circuits de mise au travail</i>	57
19. <i>Les chômeurs complets indemnisés, engagés dans les liens d'un contrat de formation professionnelle</i>	57
20. <i>Le contrat de stage de transition</i>	58
21. <i>Le contrat d'insertion en Région wallonne</i>	58
22. <i>Le stage de première expérience professionnelle de la Région de Bruxelles-Capitale</i>	59
23. <i>Les chômeurs difficiles à placer occupés en atelier protégé</i>	59
24. <i>Les Agences Locales pour l'Emploi « A.L.E. »</i>	59
25. <i>Les gardiens et gardiennes d'enfants</i>	60
26. <i>Les travailleurs volontaires</i>	60
Section 4. Travailleurs migrant à l'intérieur de l'Union européenne	61
Section 5. Travailleurs occupés simultanément dans différents pays au service de différents employeurs	62
CHAPITRE 4. NOTION D'ACCIDENT DU TRAVAIL ET SON SYSTÈME PROBATOIRE	63
Section 1. Définition	63
Section 2. Éléments constitutifs	64
1. <i>La lésion</i>	64
2. <i>L'événement soudain</i>	65
2.1. NOTION ET INTÉRÊT.....	65
2.2. ÉLÉMENTS DE DÉFINITION.....	65
2.2.1. L'événement n'est pas la cause extérieure.....	66
2.2.2. L'événement n'est pas la lésion.....	66
2.2.3. L'événement doit être susceptible d'avoir pu causer la lésion.....	66
2.2.4. L'événement doit être certain et pas seulement plausible	67

2.2.5. L'événement ne doit pas être anormal mais doit pouvoir être distingué dans le cours normal du travail.....	67
2.2.6. L'événement doit être soudain	68
3. <i>L'accident doit survenir dans le cours de l'exécution du contrat de travail</i>	69
3.1. EXÉCUTION DU CONTRAT DE TRAVAIL	69
3.2. ÉVÉNEMENTS EXTRA-PROFESSIONNELS	70
3.3. TRAVAILLEURS EN MISSION À L'ÉTRANGER OU EN BELGIQUE	71
3.4. APPRENTIS SOUS CONTRAT	72
3.5. SUSPENSION DU CONTRAT DE TRAVAIL	72
3.6. LE TÉLÉTRAVAIL	73
4. <i>Autres éléments</i>	73
4.1. LA CAUSE EXTÉRIEURE.....	73
4.2. L'ACCIDENT DOIT SURVENIR PAR LE FAIT DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT DE TRAVAIL	74
Section 3. Mécanismes de la preuve	75
1. <i>Charge de la preuve</i>	75
2. <i>Accident sans témoin</i>	76
3. <i>Déclaration tardive</i>	77
4. <i>Déclarations successives</i>	77
5. <i>Quel degré de certitude doit revêtir la preuve contraire exigée par l'article 9 ?</i>	77
6. <i>La présomption de l'article 9 joue aussi si la lésion se manifeste ultérieurement</i>	78
7. <i>Quelques problèmes particuliers</i>	79
7.1. L'AUTOPSIE	79
7.2. LE RAPPORT DE DÉTECTIVE PRIVÉ	79
7.3. CHUTES AU TRAVAIL.....	81
CHAPITRE 5. ACCIDENT SUR LE CHEMIN DU TRAVAIL	85
Section 1. Généralités	85
Section 2. Trajet normal	87
1. <i>Longueur du trajet</i>	87
2. <i>Trajet inhabituel</i>	87
3. <i>Trajet projeté</i>	87
4. <i>Trajet parcouru à plusieurs reprises</i>	88
5. <i>Interruption et détour</i>	88
5.1. GÉNÉRALITÉS ET RAISONNEMENT.....	88
5.2. L'INTERRUPTION ET/OU LE DÉTOUR INSIGNIFIANTS SONT SANS INCIDENCE	89

5.3. UNE INTERRUPTION ET/OU UN DÉTOUR PEU IMPORTANTS SONT JUSTIFIÉS PAR UNE CAUSE LÉGITIME	90
5.4. UNE INTERRUPTION ET/OU UN DÉTOUR IMPORTANTS NE SONT JUSTIFIÉS QUE PAR LA FORCE MAJEURE	90
6. <i>Covoiturage, garderie et école</i>	91
7. <i>Circonstances particulières de trajet</i>	91
7.1. DÉPASSEMENT DE LA RÉSIDENCE.....	91
7.2. DÉPART ANTICIPÉ OU RETARDÉ	92
7.3. TRAJET EFFECTUÉ LA VEILLE DU JOUR DU TRAVAIL	92
7.4. UTILISATION DE MOYENS DE LOCOMOTION DIFFÉRENTS	93
8. <i>Accident survenu pendant l'interruption</i>	93
Section 3. Résidence	93
1. <i>Notion</i>	93
2. <i>Résidence secondaire</i>	94
3. <i>Accidents sur le seuil</i>	95
Section 4. Lieu de l'exécution du travail	95
1. <i>Notion</i>	95
2. <i>Extensions de la notion de lieu d'exécution du travail</i>	97
Section 5. Assimilations à la notion de chemin du travail	98
1. <i>Le trajet du lieu du travail vers le lieu où le travailleur prend ou se procure son repas et inversement</i>	98
2. <i>Le chemin parcouru du lieu du travail vers celui où l'on suit des cours de formation professionnelle et de cet endroit à sa résidence</i>	98
3. <i>Le trajet parcouru du lieu où il travaille en exécution d'un contrat de louage de travail avec un employeur, au lieu où il travaillera en exécution d'un contrat de louage de travail avec un autre employeur</i>	99
4. <i>Le trajet parcouru pour se rendre de l'endroit où il travaille au lieu où il perçoit sa rémunération et inversement</i>	99
5. <i>Le trajet parcouru pour chercher un nouvel emploi pendant le délai de préavis, dans les limites fixées par la législation sur les contrats de louage de travail et avec l'autorisation de l'employeur</i>	99
6. <i>Le trajet parcouru pour se rendre, même en dehors des heures de travail, de sa résidence ou du lieu où il a repris du travail, chez son précédent employeur afin de remettre ou de recevoir des documents prescrits par la législation sociale, des vêtements ou des outils, et inversement</i>	100
7. <i>Des trajets particuliers pour les dockers, les marins, les travailleurs à domicile</i>	100

8. <i>Le trajet parcouru du lieu où le travailleur se trouve ou doit se trouver pour l'exécution d'une mission, au lieu où il prend ses loisirs et inversement, sauf interdiction expresse de l'employeur.</i>	100
9. <i>Le trajet parcouru pour suivre des cours de formation syndicale</i>	100
CHAPITRE 6. ACCIDENTS MORTELS	103
Section 1. Généralités	103
Section 2. Frais funéraires et frais de transfert	103
Section 3. Rentes aux ayants droit	104
1. <i>Le conjoint survivant et le cohabitant légal</i>	104
1.1. LE CONJOINT SURVIVANT	104
1.1.1. Le mariage a eu lieu avant l'accident.....	104
1.1.2. Le mariage a eu lieu après l'accident.....	105
1.1.3. Il y a eu divorce ou séparation de corps.....	105
1.2. LE COHABITANT LÉGAL	105
2. <i>Les enfants</i>	106
3. <i>Les ascendants</i>	108
3.1. LES PARENTS (PÈRE ET MÈRE)	108
3.1.1. Conditions.....	108
3.1.2. Notion de dépendance du salaire	108
3.1.3. Condition de principale source de revenu	109
3.2. LES AUTRES ASCENDANTS.....	110
4. <i>Les petits-enfants</i>	110
5. <i>Les frères et sœurs</i>	111
Section 4. Tableau récapitulatif	112
Section 5. Cas pratiques	114
CHAPITRE 7. RÉMUNÉRATION DE BASE	117
Section 1. Définition	117
1. <i>La rémunération à laquelle le travailleur a droit</i>	117
2. <i>Pendant l'année qui a précédé l'accident</i>	117
3. <i>En raison de la fonction exercée dans l'entreprise au moment de l'accident</i>	118
Section 2. Composition de la rémunération	118
Section 3. Période de référence	120
1. <i>La période est complète et entière</i>	120
2. <i>La période est entière mais incomplète</i>	120
3. <i>La période n'est pas entière</i>	121
4. <i>Entreprise ne comportant qu'une période limitée de travail par an.</i>	122

5. <i>L'exercice d'un contrat de travail à temps plein et d'un contrat de travail à temps partiel</i>	123
Section 4. Calcul de la rémunération de base	123
1. <i>L'incapacité n'excède pas 30 jours</i>	123
2. <i>L'incapacité temporaire excède trente jours</i>	124
3. <i>L'incapacité est devenue permanente</i>	124
Section 5. Plafond légal de la rémunération de base	124
Section 6. Pensionnés	127
Section 7. Travailleurs à temps partiel	127
Section 8. Apprentis et mineurs d'âge	128
Section 9. Sportifs rémunérés	129
Section 10. Chômeurs difficiles à placer occupés en ateliers protégés	130
Section 11. Jeunes de plus de 18 ans qui suivent une formation de chef d'entreprise organisée par les classes moyennes	131
Section 12. Travailleurs occupés dans des régimes de travail alternatifs	131
Section 13. Travailleurs occupés dans un régime de travail à temps partiel avec compensation salariale à la suite d'un accord de réduction du temps de travail	131
Section 14. Travailleurs bénéficiant d'un congé parental	132
Section 15. Personnes qui assurent l'accueil d'enfants dans le cadre d'un service agréé	132
Section 16. Travailleurs intérimaires	132
Section 17. Stagiaires non rémunérés	133
Section 18. Travailleurs bénéficiant d'une indemnité de reclassement	133
Section 19. Candidats-entrepreneurs	133
Section 20. Travailleurs bénéficiant d'une compensation salariale pour réduction de crise	134
Section 21. Travail autorisé aux pensionnés	134
CHAPITRE 8. INCAPACITÉ DE TRAVAIL	137
Section 1. Dommage couvert	137
Section 2. Notions	138
1. <i>Incapacité temporaire, consolidation et incapacité permanente</i>	138
2. <i>Incapacité totale et incapacité partielle</i>	138
3. <i>Délai de révision</i>	139
4. <i>Indemnités, allocations et rentes</i>	139
5. <i>Réserves</i>	140

Section 3. Incapacité temporaire	140
1. Paiement.....	140
2. Salaire garanti.....	141
3. Indexation des indemnités.....	143
4. Rechute.....	143
5. Remise au travail.....	143
Section 4. Incapacité permanente	145
1. Critères d'évaluation.....	145
2. État antérieur.....	145
3. Guérison sans incapacité permanente.....	147
4. Consolidation avec incapacité permanente.....	147
5. Incapacité permanente supérieure à 19 %.....	148
6. Incapacité permanente de 10 à moins de 16 %.....	148
7. Incapacité permanente de 16 à 19 %.....	149
8. Incapacité permanente de moins de 10 %.....	149
9. Tableau récapitulatif.....	151
10. Liaison au Bien-Être.....	152
10.1. PLAFOND DE RÉMUNÉRATION.....	152
10.2. PRESTATIONS.....	152
Section 5. Aide d'une tierce personne	153
1. Principe.....	153
2. Indemnisation de l'aide.....	154
3. Évaluation de l'aide.....	154
4. Aide et hospitalisation.....	156
Section 6. Cumul avec la pension	156
Section 7. Retenues de cotisations sociales	157
Section 8. Taxation des indemnités	158
Section 9. Avances et indus	159
1. Les avances.....	159
2. Les paiements indus.....	159
CHAPITRE 9. RÉVISION, ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES ET ALLOCATION SPÉCIALE	163
Section 1. Révision	163
1. Conditions de l'action en révision.....	163
1.1. MODIFICATION DE LA PERTE DE CAPACITÉ DE TRAVAIL DE LA VICTIME OU SON DÉCÈS.....	163
1.2. MODIFICATION CONSÉCUTIVE À L'ACCIDENT.....	164
1.3. MODIFICATION CONSTITUTIVE D'UN FAIT NOUVEAU.....	164

1.4. MODIFICATION INTERVENUE DANS LE DÉLAI DE RÉVISION.....	164
1.5. ACTION EN RÉVISION INTENTÉE DANS LE DÉLAI	165
1.6. CHARGE PROBATOIRE.....	165
2. <i>Point de départ du délai de révision</i>	165
3. <i>Nature du délai de révision</i>	166
Section 2. Allocations complémentaires	167
1. <i>Allocation d'aggravation</i>	168
2. <i>Allocation de décès</i>	169
3. <i>Allocation supplémentaire</i>	169
4. <i>Allocation de réévaluation</i>	170
Section 3. Allocation spéciale	170
Section 4. Octroi et prescription	171
CHAPITRE 10. FRAIS	173
Section 1. Frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers	173
Section 2. Frais de prothèses et d'orthopédie	175
1. <i>Prothèses et orthèses nécessitées par l'accident</i>	175
2. <i>Prothèses et orthèses endommagées par l'accident</i>	178
Section 3. Frais de réadaptation professionnelle et de recyclage	178
Section 4. Frais de déplacement	179
Section 5. Régime commun à tous les frais	180
Section 6. Frais de médecin conseil	180
CHAPITRE 11. PROCÉDURES	183
Section 1. Prescription	183
1. <i>Objet</i>	183
2. <i>Délais</i>	184
3. <i>Point de départ</i>	184
4. <i>Interruption et suspension</i>	185
Section 2. Juridictions compétentes	187
1. <i>Compétence matérielle</i>	187
2. <i>Compétence territoriale</i>	188
Section 3. Exécution provisoire	188
Section 4. Dépens judiciaires	189
Section 5. Entérinement des accords	189
1. <i>Compétence</i>	189
2. <i>Proposition d'accord</i>	190
3. <i>Procédure d'entérinement</i>	190
Section 6. Conciliation par un médecin de FEDRIS	191
Section 7. Actes et certificats	192

CHAPITRE 12. FORMALITÉS ADMINISTRATIVES	193
Section 1. La déclaration d'accident	193
1. <i>Charge et procédure de déclaration</i>	193
2. <i>Modèle de déclaration</i>	194
3. <i>Certificat médical</i>	194
4. <i>Obligations de l'employeur</i>	194
5. <i>Législation sur le bien être des travailleurs</i>	195
6. <i>Mort violente ou suspecte</i>	196
7. <i>Tableau récapitulatif</i>	197
Section 2. Le relevé des rémunérations	197
Section 3. La déclaration à FEDRIS et son pouvoir d'initiative	198
Section 4. Le rôle de la mutuelle	199
Section 5. La déclaration à la mutuelle	201
1. <i>Cas douteux ou refusés</i>	201
2. <i>Contentieux</i>	201
CHAPITRE 13. RECOURS	205
Section 1. Recours contre un tiers responsable d'un accident du travail – Application de l'article 29bis de la loi du 21 novembre 1989	205
Section 2. Les immunités légales	205
Section 3. Exceptions à l'immunité légale de l'employeur	207
1. <i>Lorsqu'il a causé intentionnellement l'accident du travail</i> <i>ou l'accident dont résulte un accident du travail</i>	207
2. <i>Lorsque l'accident du travail a endommagé des biens du travailleur</i>	207
3. <i>Lorsque l'accident est survenu sur le chemin du travail</i>	208
4. <i>Lorsque l'accident est un accident de roulage</i>	208
5. <i>Lorsque l'accident résulte d'une méconnaissance grave et</i> <i>circonstanciée des règles de sécurité</i>	208
Section 4. Exceptions à l'immunité légale du mandataire ou du préposé de l'employeur	209
1. <i>Lorsque le mandataire ou le préposé de l'employeur a</i> <i>intentionnellement causé l'accident du travail</i>	209
2. <i>Lorsque l'accident est survenu sur le chemin du travail</i>	210
3. <i>Lorsque l'accident est un accident de roulage</i>	210
Section 5. Étendue de l'immunité légale	210
Section 6. Conjugaison des deux modes de réparation	211
1. <i>Interdiction du cumul des indemnisations</i>	211
2. <i>Priorité du règlement-loi sur le règlement droit commun</i>	211
Section 7. Recours de l'assureur-loi	212

Section 8. Questions spéciales	215
1. <i>Responsabilité partagée entre le tiers et l'employeur</i>	215
2. <i>Responsabilité de l'utilisateur d'un travailleur intérimaire</i>	215
3. <i>Responsabilité partielle d'un tiers</i>	216
4. <i>Recours de l'assureur-loi contre le Fonds commun de garantie automobile</i>	216
5. <i>Responsabilité objective en cas d'incendie ou d'explosion</i>	216
Section 9. Faute intentionnelle de la victime ou de ses ayants droit	217
Section 10. Usagers faibles	217
CHAPITRE 14. CONTRÔLE	221
Section 1. Répartition du contrôle	221
Section 2. L'Agence fédérale des risques professionnels (FEDRIS) ...	223
1. <i>Statut de FEDRIS</i>	223
2. <i>Missions de FEDRIS</i>	224
3. <i>Gens de mer</i>	225
4. <i>Risques spéciaux</i>	225
5. <i>Ressources financières</i>	226
6. <i>Pouvoirs et sanctions</i>	227
Section 3. La F.S.M.A. et la B.N.B.	228
1. <i>Modèle « Twin Peaks »</i>	228
2. <i>La F.S.M.A.</i>	229
3. <i>La B.N.B.</i>	229
Section 4. La gestion des plaintes	230
Section 5. Le Code pénal social	230
Annexes	231
Annexe 1 La loi du 10 avril 1971	233
Annexe 2 Principaux arrêtés royaux en rapport avec les accidents du travail	291
Annexe 3 Arrêté d'exécution de la Charte de l'assuré social.....	353